



●●● Extension du PPI page 4

●●● Comprimés d'Iode page 6

●●● Réunions publiques page 7

**Vous habitez dans un rayon entre  
10 et 20 km autour de la centrale nucléaire ?**

*Vous êtes concernés par la nouvelle campagne  
de distribution des comprimés d'iode*



# ÉDITO



**Paul CHRISTOPHE**  
Président de la CLI  
du CNPE de Gravelines

*L'année 2019 est une année riche en évènements, avec :*

- 1. La concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MW, dans le cadre de leur 4<sup>ème</sup> réexamen périodique.*
- 2. L'extension du périmètre du plan particulier d'intervention à 20 kilomètres et donc l'arrivée prochaine de nouveaux membres au sein de la CLI.*
- 3. La première campagne de distribution des comprimés d'iode pour les communes nouvellement intégrées avec l'organisation de réunions publiques d'informations et d'échanges.*
- 4. Le débat sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.*

*J'ai donc souhaité que ce numéro du CLI-Mag, premier numéro pour certains, revienne sur les éléments fondamentaux qui font de la CLI de Gravelines un lieu de dialogue et de transparence.*

*Je vous en souhaite bonne lecture. Accompagné des membres de la CLI, je reste à votre disposition pour répondre à vos différentes interrogations.*

## ... Qu'est ce qu'une CLI ?

La **Commission Locale d'Information (CLI) de Gravelines** a été créée en décembre 1987, un peu plus d'un an après l'accident de Tchernobyl, sur la base de la circulaire « Mauroy » de 1981. La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire de 2006 a rendu obligatoire la mise en place des CLI et leur a donné une existence juridique. La composition, le mode de fonctionnement, les compétences et les obligations ont été précisés par les décrets 2008-251 et 2019-190.

La CLI est composée de 4 collèges :

- « élus »,
- « représentants d'associations de protection de l'environnement »,
- « représentants des organisations syndicales de salariés »,
- « personnes qualifiées et représentants du monde économique ».

Pour garantir à la CLI sa totale indépendance, les services de l'État, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et EDF, hors représentants des organisations syndicales de salariés, ne sont pas membres des CLI mais invités de droit aux réunions.

## ... Les missions



La CLI est une **instance indépendante** qui a une mission générale de **suivi, d'information et de concertation** en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement. C'est aussi le **lieu d'un débat ouvert** avec l'exploitant et l'Autorité de Sûreté Nucléaire.



Elle dispose d'un **droit d'accès à l'information** et peut avoir communication de toutes informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, l'exploitant (EDF), les services de l'Etat et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).



La loi donne aux CLI le pouvoir de réaliser ou de faire réaliser des **expertises** indépendantes ainsi que des **mesures** et des **analyses** dans l'environnement.



Les CLI peuvent être **consultées** sur tout projet relatif à la centrale nucléaire et cette consultation est obligatoire en cas d'enquête publique.



Enfin, la CLI a le devoir d'**informer** régulièrement le public, ainsi que sur son activité et les conclusions de ses travaux. Pour le cas de Gravelines, cela se fait au travers du site Internet et du bulletin d'information (CLI-MAG). Cela se fera désormais également par les réunions publiques que les CLI sont désormais tenues d'organiser au moins une fois par an.

# Les acteurs



La centrale de Gravelines se situe au bord de la mer du Nord. Elle fonctionne avec 6 réacteurs de 900 MW mis en service entre 1980 et 1985. C'est la plus importante centrale nucléaire d'Europe de l'Ouest, par sa capacité de production comme par le nombre de réacteurs.

Découvrez  
le fonctionnement  
d'une centrale



[www.youtube.com/watch?v=-AyHLoHj4BU](http://www.youtube.com/watch?v=-AyHLoHj4BU)

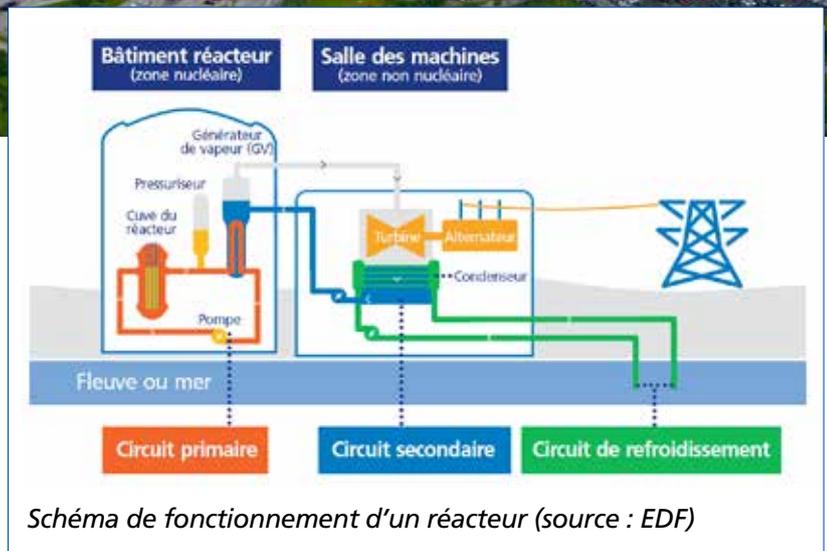


Schéma de fonctionnement d'un réacteur (source : EDF)



L'Autorité de Sûreté Nucléaire assure au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement.

**Les missions de l'ASN s'articulent autour de trois métiers :**

- la réglementation : l'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation. Elle donne son avis au Gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels ou prend des décisions réglementaires à caractère technique,
- le contrôle : L'ASN vérifie le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations qu'elle contrôle,
- l'information du public : l'ASN participe à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence.



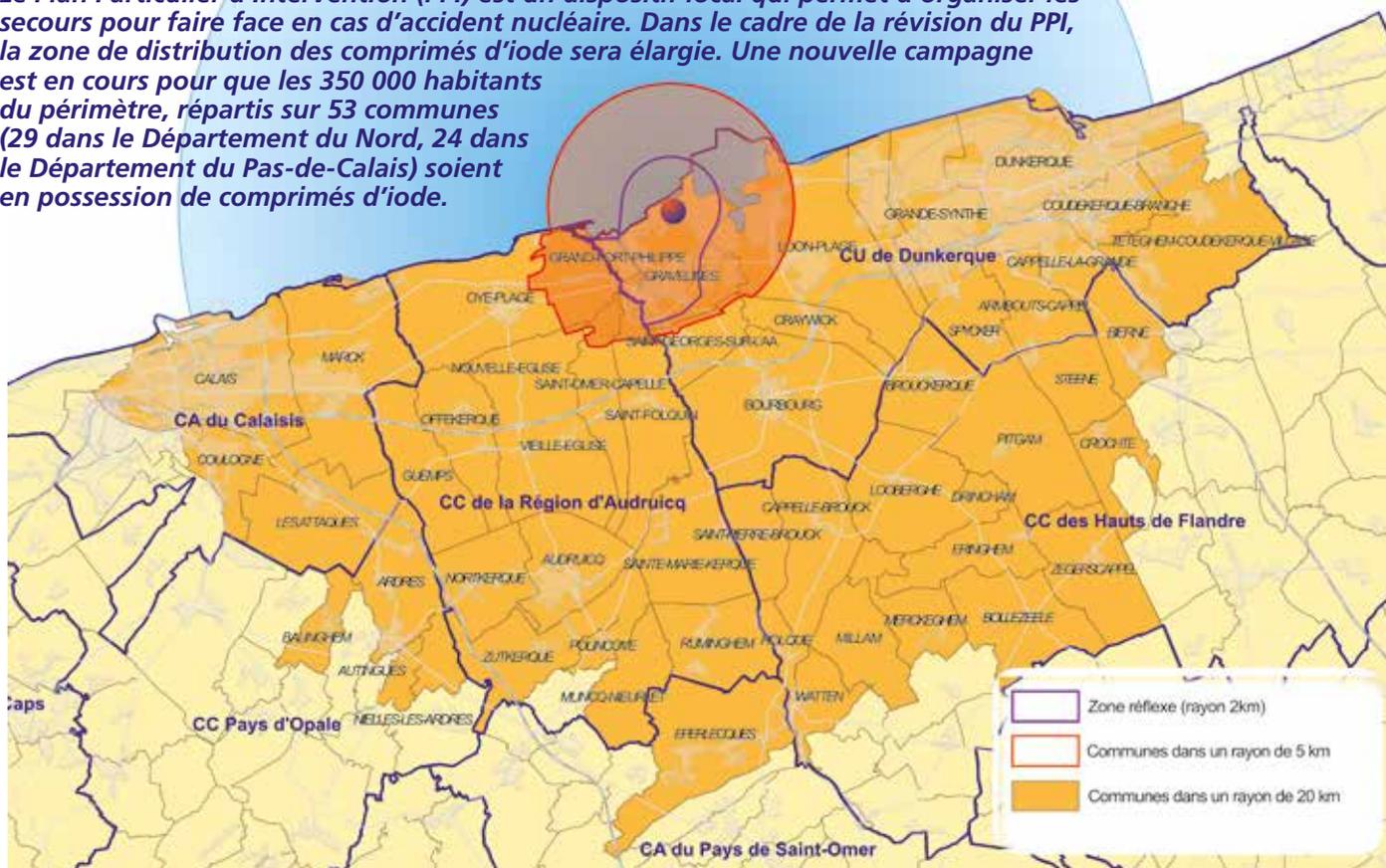
L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN travaille sur l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels.

**Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions dans les domaines suivants :**

- surveillance radiologique de l'environnement et intervention en situation d'urgence radiologique,
- radioprotection de l'Homme,
- prévention des accidents majeurs dans les installations nucléaires,
- sûreté des réacteurs,
- sûreté des usines, des laboratoires, des transports et des déchets,
- expertise nucléaire de défense.

# ●●● L'extension du PPI

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un dispositif local qui permet d'organiser les secours pour faire face en cas d'accident nucléaire. Dans le cadre de la révision du PPI, la zone de distribution des comprimés d'iode sera élargie. Une nouvelle campagne est en cours pour que les 350 000 habitants du périmètre, répartis sur 53 communes (29 dans le Département du Nord, 24 dans le Département du Pas-de-Calais) soient en possession de comprimés d'iode.



## ●●● Les Communes

Depuis 2019, plus de 50 communes sont incluses dans le Plan Particulier d'Intervention de la Centrale

### Rayon de 20 km

- Armbouts-Cappel
- Bierne
- Bollezeele
- Bourbourg
- Brouckerque
- Cappelle-Brouck
- Cappelle la Grande
- Coudekerque-Branche
- Craywick
- Crochte
- Drincham

### Nord

- Dunkerque
- Dunkerque centre
- Fort-Mardyck
- Malo-les bains
- Mardyck
- Petite-Synthe
- Rosendaël
- Saint Pol sur Mer
- Eringhem
- Grand-Fort-Philippe
- Grande-Synthe
- Gravelines
- Holque
- Looberghe
- Loon-Plage
- Merckeghem
- Millam
- Pitgam
- Téteghem-Coudekerque Village
- Saint Georges sur l'Aa
- Saint Pierre Brouck
- Spycker
- Steene
- Watten
- Zegerscappel

### Pas de Calais

- Ardres
- Audruicq
- Autingues
- Balinghem
- Calais
- Coulogne
- Éperlecques
- Guemps
- Les Attaques
- Marck
- Muncq-Nieurlet
- Nilles-les-Ardres
- Nortkerque
- Nouvelle Église
- Offekerque
- Oye-Plage
- Polincove
- Recques sur Hem
- Rumिंगhem
- Saint-Folquin
- Sainte Marie Kerque
- Saint Omer Capelle
- Vieille Église
- Zutkerque

### Rayon de 2 km

- Grand-Fort-Philippe
- Gravelines

### Rayon de 5 km

- Grand-Fort-Philippe
- Gravelines
- Loon-Plage (uniquement zone industrielle)
- Oye Plage (en partie)
- Saint Folquin (en partie)
- Saint Omer Cappelle (en partie)

# ... Que faire en cas d'alerte ?

*En cas d'accident nucléaire entraînant des rejets de radionucléides dans l'environnement, plusieurs mesures de protection des populations sont prévues pour prévenir ou réduire l'exposition de la population. En fonction de la situation et de l'importance que peuvent avoir les conséquences de l'accident, les actions peuvent être les suivantes*

2 km

La mise à l'abri et à l'écoute. Elle constitue une mesure adaptée aux accidents à rejets immédiats et à courte durée,

5 km

L'évacuation. Elle peut être nécessaire dans un second temps pour éviter l'exposition en cas de dispersion de rejets radioactifs dans l'air,

20 km

La prise de comprimés d'iode. Elle est déclenchée par le Préfet pour limiter la fixation d'iodes radioactifs dans la thyroïde (plus d'informations page suivante).  
L'interdiction de consommation de denrées alimentaires produites localement.

**alerte nucléaire**  
je sais quoi faire !

Vous entendez  
le signal d'alerte de la sirène,  
vous recevez une alerte  
sur votre téléphone

## 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets  
rapidement à l'abri  
dans un bâtiment



2

Je me tiens  
informé(e)



3

Je ne vais pas  
chercher mes enfants  
à l'école



4

Je limite mes  
communications  
téléphoniques



5

Je prends de l'iode  
dès que j'en reçois  
l'instruction



6

Je me prépare à une  
éventuelle évacuation



[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

552 081 317 RCS Paris - Régulation L1 Commission/BREF - AFF. GEN. 2019



# ●●● Distribution de comprimés d'iode

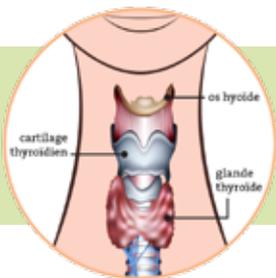
## Une nouvelle campagne de distribution de comprimé d'iode est réalisée en 2019.

La zone de distribution correspond au rayon de 10 km à 20 km autour de la centrale nucléaire de Gravelines. Un bon de retrait nominatif sera envoyé dans le courant du mois de septembre à chaque foyer et établissement recevant du public pour pouvoir retirer les comprimés dans une pharmacie participante à l'opération.



## Pourquoi de l'iode ?

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être libéré massivement et donc être respiré ou avalé par les personnes qui y sont exposées. L'iode radioactif passe ainsi dans le sang et se fixe préférentiellement sur la thyroïde, risquant ainsi de provoquer un cancer de cette glande. L'iode est le carburant de la thyroïde, elle se trouve à l'état naturel dans notre alimentation : poisson, lait, sel, viande, céréales, ... La prise préventive de comprimés d'iode stable non radioactif permet de saturer la thyroïde. Saturée d'iode stable, comme une éponge, la thyroïde n'est alors plus capable de fixer l'iode radioactif qui pourra dès lors être rapidement et naturellement éliminée par les urines.



### Vous souffrez d'un problème de thyroïde ?

Parlez-en, dès maintenant, à votre médecin !

## A quoi sert la thyroïde ?

La thyroïde est une glande indispensable au bon fonctionnement de l'organisme. Elle permet de réguler le métabolisme des cellules de notre corps.

La thyroïde sécrète des hormones indispensables à la santé, qui interviennent à de nombreux niveaux :

- croissance osseuse,
- développement mental,
- stimulation de la consommation d'oxygène des tissus,
- transformations des graisses et des sucres

La thyroïde, grâce aux hormones qu'elle produit, agit sur tous les organes vitaux, pour les faire fonctionner à la bonne vitesse.

**Vous habitez entre 0 et 10 km autour de la centrale et n'avez pas retiré vos comprimés ?**

Pas de panique !  
Vous pouvez vous rendre dans une pharmacie participante à l'opération avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

### Et au delà des 20 km ?

Un plan Orsec-Iode permet de protéger l'ensemble de la population en cas de nécessité.

## Quand prendre les comprimés d'iode ?

La prise de comprimés d'iode stable est une des mesures qui permet de se protéger en cas d'accident nucléaire grave. **Ces comprimés ne doivent cependant être pris que si le Préfet en donne l'ordre** et cet ordre serait retransmis par les radios locales, des voitures équipées de haut-parleurs, etc.

Il est inutile de prendre de l'iode en préventif. Elle doit être prise au bon moment.



Les comprimés d'iode protègent uniquement contre la contamination de la glande thyroïde par de l'iode radioactif. Ils ne protègent pas contre d'autres substances radioactives comme le césium et le strontium. La première des protections consiste à s'abriter à temps et éviter que l'air intérieur ne soit contaminé.

## Vous souhaitez en savoir plus ?

**4 réunions publiques sont organisées pour tout vous expliquer !**

Plus d'informations sur les dates et les lieux en dernière page

En attendant, rendez-vous sur [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

N°Vert 0 800 96 00 20

Appel Gratuit



# ... Les actions 2019

## Nous avons organisé...

Dans le cadre de la concertation nationale sur les 4<sup>èmes</sup> réexamens de sûreté, des réacteurs de 900 MW, la CLI de Gravelines a organisé :

1<sup>er</sup> et 8 février



2 réunions publiques

21 juin



### Séance plénière

La plénière se réunit plusieurs fois par an. Ces séances sont l'occasion pour EDF de présenter son bilan sûreté et environnemental et de faire le point sur les éléments d'actualité ou questions particulières notamment le remplacement des générateurs de vapeur et le programme industriel de Gravelines.

15 et 29 mars



### 2 ateliers thématiques

Les sujets des ateliers thématiques sont déterminés par les membres du bureau de la CLI en se basant sur les questions et les interventions du public évoquées lors des deux réunions publiques :

- Comment tendre vers le niveau de sûreté de l'EPR (réacteur européen à eau pressurisée) dans un contexte de vieillissement des installations ?
- Quelle prise en compte des facteurs environnementaux, industriels, humains et sociaux ?

16 mai



### Présentation à une délégation japonaise

La CLI de Gravelines et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information ont été sollicités pour présenter ses missions, l'articulation entre les différents acteurs,... à une délégation japonaise d'experts.

25 juin



### Commission Sécurité des Populations

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur le nouveau PPI, la campagne de distribution des comprimés d'iode, et la réunion publique à venir pour le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

## Nous avons participé...

17 janvier	Séminaire Open Radiation	13 juin	Partage de connaissances autour du risque nucléaire
7 février	CODIRPA : Groupe de Travail « Implication des Parties Prenantes »	27 juin	Réunion d'information pour les professionnels de santé
5 avril	Atelier Européen sur le Post-Accident	2 juillet	CODIRPA : Groupe de Travail « Implication des Parties Prenantes »
26 avril	Réunion d'information pour les Maires et Élus	5 juillet	Groupe Permanent Post-Accident



Les comptes-rendus des diverses commissions sont publiés sur le site internet de la CLI : [www.cli-gravelines.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Comptes-rendus](http://www.cli-gravelines.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Comptes-rendus)



[www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)

# ●●● Réunions publiques 2019

La Commission Locale d'Information de Gravelines organise 4 réunions publiques ouvertes à tous. Ces réunions seront l'occasion d'échanger autour du risque nucléaire, des mesures de protection de la population, de la campagne de distribution des comprimés d'iode.

Venez vous informer à l'une de ces réunions :

**Vendredi 4 OCTOBRE 2019**  
à 18h30

Amphithéâtre, Musée de la Dentelle et de la Mode  
135 Quai du Commerce, 62100 Calais

**Jeudi 10 OCTOBRE 2019**  
à 18h30

Salle des Fêtes, 47 La Place  
62370 Ruminghem

**Vendredi 18 OCTOBRE 2019**  
à 18h30

Amphithéâtre, Hôtel Communautaire,  
Communauté Urbaine de Dunkerque,  
Pertuis de la Marine, 59140 Dunkerque

**Vendredi 25 OCTOBRE 2019**  
à 18h30

Salle Polyvalente, La Place  
59284 Pitgam

**alerte nucléaire**  
je sais quoi faire !

**J'ANTICIPE**

—  
Je vais chercher  
mes comprimés d'iode  
en pharmacie

[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

Pour en savoir plus ●●● [www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)

Secrétariat de la Commission Locale d'Information de Gravelines  
AGATE Côte d'Opale - BP 10094 - 59820 Gravelines  
Tél. : 03 28 23 81 57 - Fax : 03 28 65 59 45

Directeur de publication : Paul Christophe - Président de la CLI

Rédaction : secrétariat et bureau de la CLI  
Mise en page : Garchette Communication  
Crédits photos : ASN, EDF, IRSN et Secrétariat de la CLI

**CLIMAG**

La Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines a son propre site Internet. Vous pourrez y retrouver la version numérique de cette revue, l'ensemble des comptes rendus des séances plénières et des deux commissions thématiques (« Technique » et « Sécurité de populations ») ainsi que des informations concernant le CNPE et son environnement.

Y figurent également l'agenda et les actualités de la CLI.

Le site Internet dispose d'une version mobile.

Pour vous y rendre, flashez ce code.



Adresses utiles

**anccli**  
LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE PARLONS EN !  
[www.anccli.org](http://www.anccli.org)

**asn**  
AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
[www.asn.fr](http://www.asn.fr)

**IRSN**  
INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**EDF**

[edf.fr/gravelines](http://edf.fr/gravelines)

Nos financeurs :



**Nord**  
le Département

**Dunkerque Grand Littoral**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Pas-de-Calais**  
Le Département